

PICHET

Création d'un ensemble immobilier à Blagon

COMMUNE DE LANTON (33)

Note écologique

Expertise zone humide : critères habitat-flore

Visites des 6 et 22 mai 2025



Gérard GARBAYE – Conseil en environnement

Juin 2025

350 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 33200 Bordeaux

Tel : 05 57 22 15 13 – Port : 06 23 30 38 86 – e-mail : gerard.garbaye@gmail.com

SIRET : 347 872 228 00031

Table des matières

1.	PRESENTATION DU SITE	5
1.1.	Le contexte géographique	5
1.2.	Le contexte biogéographique	5
1.3.	Aspect administratif : les recensements et protections au titre du milieu naturel	6
1.4.	Zones humides référencées.....	6
1.5.	Trame verte et trame bleue – Continuités écologiques	6
2.	LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES BIOLOGIQUES.....	7
2.1.	Les données existantes et bases de données consultées	7
2.2.	Les dates d’inventaires	7
2.3.	Méthodologie des inventaires	8
2.3.1.	Méthodologie des inventaires flore et habitats.....	8
2.3.2.	Méthodologie des inventaires faune	9
3.	LES HABITATS ET LA FLORE	10
3.1.	Approche de la valeur patrimoniale des habitats	10
3.2.	Les habitats et la flore du site.....	11
3.2.1.	Les habitats	11
3.2.2.	La flore	14
4.	LA FAUNE.....	16
4.1.	Approche de la valeur patrimoniale des espèces animales	16
4.2.	La faune du site	17
4.2.1.	Les insectes	17
4.2.2.	Les amphibiens	18
4.2.3.	Les reptiles	18
4.2.4.	Les oiseaux	19
4.2.5.	Les mammifères.....	19
5.	CONCLUSION	21
5.1.	Le milieu naturel du projet	21
5.1.1.	Les habitats et la flore.....	21
5.1.2.	La faune	21
5.1.3.	Fonctionnalités écologiques	22
5.1.4.	Enjeux écologiques.....	23
5.2.	Les impacts résiduels du projet	24

Liste des figures

<i>FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET.....</i>	<i>5</i>
<i>FIGURE 2 : VUE AERIENNE</i>	<i>12</i>
<i>FIGURE 3 : CARTE DE VEGETATION</i>	<i>15</i>
<i>FIGURE 4 : CARTE DE LA FAUNE</i>	<i>20</i>
<i>FIGURE 5 : CARTE DES ZONES HUMIDES CRITERE FLORE HABITATS</i>	<i>22</i>
<i>FIGURE 6 : CARTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU PROJET</i>	<i>23</i>
<i>FIGURE 7 : MESURES CORRECTIVES</i>	<i>25</i>

Liste des tableaux

<i>TABLEAU 1 : LES DIFFERENTS TYPES DE LANDE</i>	<i>6</i>
<i>TABLEAU 2 : DATES DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN</i>	<i>7</i>
<i>TABLEAU 3 : DETERMINATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS.....</i>	<i>10</i>
<i>TABLEAU 4 : LA LANDE MESOPHILE</i>	<i>12</i>
<i>TABLEAU 5 : LA LANDE HUMIDE</i>	<i>13</i>
<i>TABLEAU 6 : DETERMINATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES.....</i>	<i>16</i>
<i>TABLEAU 7 : LISTE DES PAPILLONS DE JOUR</i>	<i>17</i>
<i>TABLEAU 8 : LISTE DES COLEOPTERES PATRIMONIAUX</i>	<i>17</i>
<i>TABLEAU 9 : LISTE DES AMPHIBIENS</i>	<i>18</i>
<i>TABLEAU 10 : LISTE DES REPTILES</i>	<i>18</i>
<i>TABLEAU 11 : LISTE DES OISEAUX</i>	<i>19</i>
<i>TABLEAU 12 : LISTE DES MAMMIFERES.....</i>	<i>19</i>
<i>TABLEAU 13 : PHASAGE DE LA COUPE DES ARBRES</i>	<i>24</i>

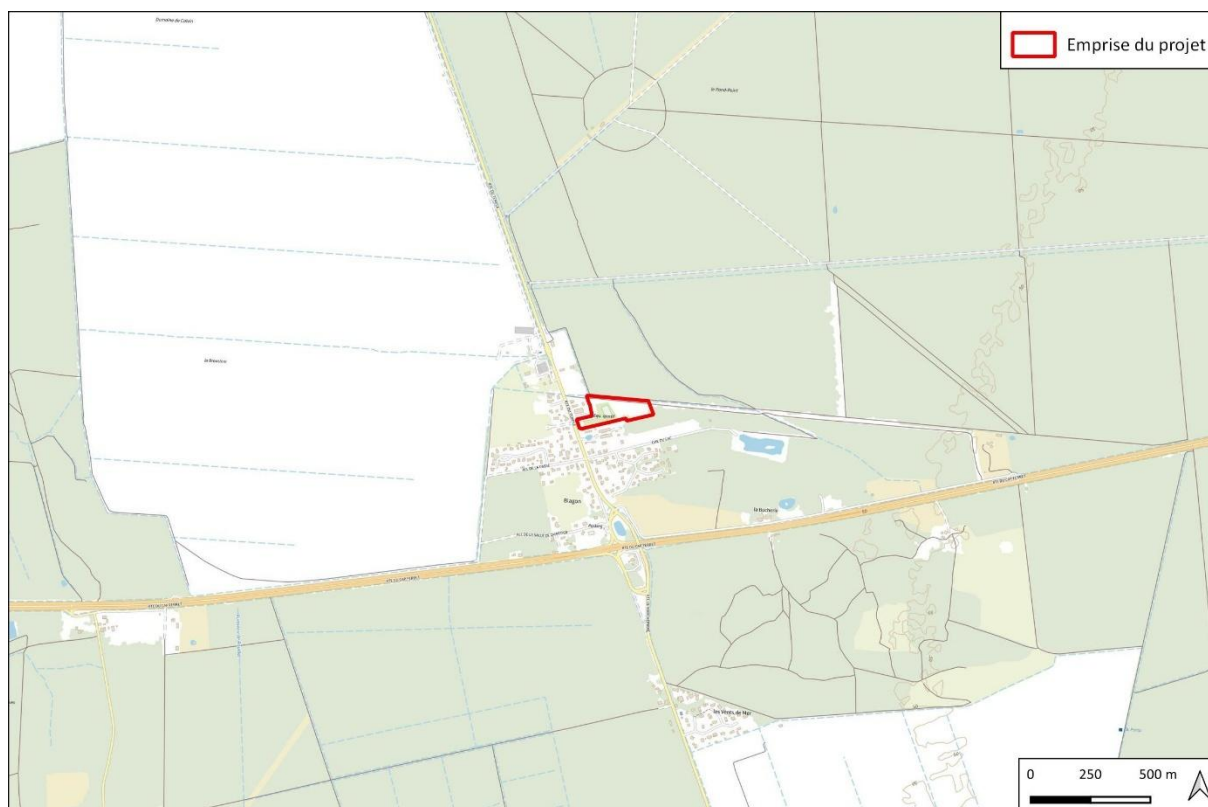
1. PRESENTATION DU SITE

1.1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le projet concerne l'aménagement d'un ensemble immobilier sur la commune de LANTON, commune du Bassin d'Arcachon, située dans le Parc Naturel des Landes de Gascogne.

Le futur aménagement se localise à Blagon, quartier situé 8 km au nord du bourg de LANTON. Il se trouve en bordure de la RD 5, Route du Temple, à 500 m de la voie rapide RD 106, axe de première catégorie reliant le nord du Bassin d'Arcachon à l'agglomération bordelaise, au contact des zones bâties du quartier de Blagon.

Figure 1 : Localisation du projet



Le projet est compris dans l'emprise des parcelles 1523, 1530, 1531, 779, pour une superficie de 2,51 ha. Le secteur Ouest du site se trouve intégrée dans le tissu urbain, et se montre très artificialisé.

1.2. LE CONTEXTE BIOGEOGRAPHIQUE

Le projet se localise aux marges Nord-Ouest du massif landais, au Nord-Est du Bassin d'Arcachon.

La création du massif forestier landais s'est réalisée aux dépends de la **lande**, formation végétale basse constituée d'arbrisseaux (Ericacées, Papilionacées) qui jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, couvrait la majeure partie du plateau landais. On notera que le terme de "lande", qui va être utilisé dans la présente note désigne une formation végétale basse constituée d'arbrisseaux (Ericacées, Papilionacées), mais également, dans le cas de la pinède, la formation végétale du sous-bois se développant sous les Pins ou à la suite d'une coupe forestière (reprise sur coupe).

Les conditions de fertilité et surtout d'humidité du sol déterminent divers types de lande. D'une manière générale, on distingue trois grands types principaux :

- la lande sèche,
- la lande mésophile qui se développe sur un sol d'une humidité moyenne,
- la lande humide.

Tableau 1 : Les différents types de lande

Lande sèche		Lande mésophile		Lande humide	
Lande à Hélianthème	Lande à Callune et Bruyère cendrée	Lande à Fougère aigle Lande à Brande et à Ajonc d'Europe	Lande à Molinie et Fougère aigle	Lande à Molinie	Lande à Bruyère à 4 angles et à Bruyère ciliée
					
Humidité croissante					

1.3. ASPECT ADMINISTRATIF : LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL

Aucun zonage d'inventaire et de protection au titre du milieu naturel ne concerne l'emprise du projet.

Aucun recensement ni aucune protection ne se trouve dans un rayon de 10 km, hormis la ZNIEFF de type 1 720002379 « Champ de tir de Souge » qui se localise 7,5 km au Nord-Est.

Notons que la commune de Lanton fait partie du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

1.4. ZONES HUMIDES REFERENCEES

Le site du projet n'est pas référencé en zone humide dans le Réseau partenarial des zones humides.

1.5. TRAME VERTE ET TRAME BLEUE – CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle Aquitaine a été approuvé en décembre 2019 et remplace donc le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce document se base sur les anciens SRCE pour l'édition de son Atlas de la Trame Verte et Bleue. La trame bleue et verte vise à lutter contre le morcellement des habitats naturels. Elles sont composées de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques.

Le SRADDET inscrit le site du projet en partie dans la trame urbaine du quartier de Blagon et en partie (à l'Est) dans le réservoir de biodiversité du Massif des Landes de Gascogne.

La trame verte et bleue du PLU de LANTON classe la partie Ouest du site en zone urbanisée et sa partie Est dans la matrice de la forêt de production.

2. LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES BIOLOGIQUES

2.1. LES DONNEES EXISTANTES ET BASES DE DONNEES CONSULTEES

Ce travail préliminaire aux investigations de terrain consiste à compiler un ensemble de données disponible auprès de différents organismes, structures et dans les fonds bibliographiques propres au bureau d'étude et à l'exploitant. Outre son intérêt propre, il permet d'orienter les visites de terrain vers les habitats, espèces et secteurs d'intérêt.

Les principales bases de données consultées ont été les suivantes :

- Faune Aquitaine - <https://www.faune-aquitaine.org>.
- FAUNA (Observatoire de la Faune sauvage de Nouvelle Aquitaine) - <https://observatoire-fauna.fr>. Une demande d'extraction de données auprès de cet observatoire a été réalisé sur le secteur du projet. Aucune donnée n'est référencée sur le site. On note dans un rayon de 500 m autour de ce dernier, plusieurs espèces à enjeux régionaux, espèces contactées entre 2018 et 2023 : Hirondelle rustique, Moineau friquet, Verdier d'Europe, Hirondelle de fenêtre, Chardonneret élégant, Effraie des clochers, Faune.
- INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) - <https://inpn.mnhn.fr>, permet d'accéder aux fiches des différents sites réglementaires et sites d'inventaires du patrimoine naturel (ZNIEFF, Sites Natura 2000...).
- OBV NA (Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle Aquitaine) - <https://obv-na.fr>.
- RPDZH (Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides) - <http://sig.reseau-zones-humides.org/>.

2.2. LES DATES D'INVENTAIRES

Les investigations ont été réalisées les 6 et 22 mai 2025.

Tableau 2 : Dates des investigations de terrain

Dates	6 mai 2025	22 mai 2025
Conditions climatiques	Couvert, averses 12°C à 12 h	Couvert 17°C à 12 h
Groupes étudiés	Flore Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères	Flore Insectes Reptiles Oiseaux Mammifères

Au regard du caractère en grande partie artificialisé du site et de sa situation, ces deux visites de printemps permettent de caractériser les habitats du site, d'en approcher son peuplement faunistique et de réaliser un diagnostic suffisamment robuste pour en dégager la sensibilité.

2. 3.1. Méthodologie des inventaires flore et habitats

La description de la couverture végétale d'un site comprend deux parties :

- L'étude des groupements végétaux (phytosociologie). Cette étude détermine la nature des groupements végétaux (appelés également « habitats ») du site. Indispensable pour comprendre la structure et les mécanismes de l'évolution des écosystèmes, elle permet également de déterminer la qualité des habitats¹ présents, et d'en prévoir la sensibilité vis à vis d'un aménagement.
- L'étude des espèces végétales sauvages (floristique), avec en particulier la recherche des stations d'espèces patrimoniales, protégées ou non.

Sur le terrain, les deux parties se font simultanément. D'une manière générale, la méthode principale consiste d'abord en une détermination sommaire des grandes séries de végétation et une analyse des stades de développement.

Ensuite, pour chaque faciès, sur une surface homogène et réduite qui sert de témoin, il s'agit de déterminer l'ensemble des espèces présentes, avec un coefficient d'abondance-dominance (méthode des relevés phytosociologiques). On dégage alors de chaque relevé un groupe écologique significatif, lié aux espèces bio-indicatrices qu'il contient. On arrive ainsi à la définition d'associations végétales, dont la classification est aujourd'hui reconnue et détermine la valeur patrimoniale des habitats.

Par ailleurs, lorsqu'une espèce sensible est rencontrée, une recherche orientée vise à acquérir une connaissance la plus possible de sa distribution.

Cas particulier des zones humides

Selon l'arrêté du 24 juin 2008, « l'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats ».

Sur la base de la définition des associations végétales, il est possible de les rattacher à la typologie française Corine Biotope et à la typologie européenne du manuel EUR15 pour les habitats d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE. Il est alors possible de déterminer si cette formation correspond à un ou des habitats caractéristiques des zones humides parmi ceux mentionnés en annexe 2 de l'arrêté.

Lorsqu'il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données relatives aux habitats, l'utilisation du critère floristique s'avère nécessaire.

L'analyse du relevé floristique permet de dégager une liste des espèces végétales dominantes (pourcentage de recouvrement) toutes strates confondues. Si la moitié au moins de ces espèces figure dans la liste des espèces indicatrices de zones humides figurant dans l'arrêté, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

¹ Rappelons que l'union européenne a établi, sur la base des groupements végétaux classés par les spécialistes scientifiques, une liste des habitats européens.

2.3.2. Méthodologie des inventaires faune

La fréquentation d'un secteur par une espèce donnée est notamment dépendante de la nature des sols et de la végétation en place. Elle est d'un déterminisme complexe et doit être étudiée en fonction de l'autoécologie² de chaque taxon.

D'une manière générale, la méthodologie consiste à repérer les espèces animales, soit par observation directe, soit par identification d'indices de présence. Les déterminations sont parfois étayées par les photographies prises lors des passages.

L'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques permettent de reconstituer les peuplements du secteur.

Pour les identifications de terrain la méthode varie en fonction du groupe recherché.

Les insectes sont identifiés au cours du déplacement, soit à vue pour les espèces au diagnostic aisé, soit par capture - identification et relâche.

La recherche des amphibiens a été effectuée par observation directe et sondage au filet.

Pour les reptiles une prospection du site a été réalisée par une recherche à vue directe et une recherche d'indices (mues, cadavres).

Le recensement de l'avifaune est effectué par point d'écoute. Les durées de guet varient de 15 à 20 minutes par station retenue. Cinq points d'écoute ont été réalisés et l'ensemble du site a été parcouru à pied.

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (mammifères) sont recensées. Pour les chiroptères, au regard du contexte, aucune écoute ultra-sons n'a été réalisée, mais les arbres potentiellement favorables à des gîtes ont été recensés.

² Exigences écologiques d'une espèce vis-à-vis des facteurs ou descripteurs écologiques fondamentaux.

3. LES HABITATS ET LA FLORE

3.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- ✓ Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- ✓ Sa rareté.
- ✓ Son état de conservation sur le site.
- ✓ La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

Tableau 3 : Détermination de la valeur patrimoniale des habitats

Très forte	- Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») - Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale - Surfaces restreintes au niveau européen ou national - Très bon état de conservation
Forte	- Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») - Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale - Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental - Bon état de conservation
Moyenne	- Flore rare à l'échelle régionale ou départementale - Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental - Etat de conservation plus ou moins dégradé
Faible	- Flore commune - Surfaces importantes au niveau régional ou départemental - Etat de conservation plus ou moins dégradé
Nulle ou très faible	- Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel - Flore commune - Surfaces importantes au niveau régional ou départemental - Etat de conservation très dégradé

3.2. LES HABITATS ET LA FLORE DU SITE

3.2.1. Les habitats

Le projet se localise en limite Est de l'urbanisation du quartier de Blagon.

La partie Ouest du site, longée par la RD 5, se trouve intégrée dans le tissu urbain, et se montre très artificialisée :

- La parcelle 1530 est occupée par un bâti léger, des surfaces engravées et bitumées (terrain de basket) et des plantations exotiques, où l'on reconnaît 5 jeunes *Ginkgo biloba*.



Plantations ornementales exotiques et surfaces engravées.



Surfaces bitumées des terrains de sport.



Ginkgo biloba et surface bitumée.

- Une voie d'accès, sur la parcelle 1531, assure la desserte du site à partir de la RD ;
- Une zone bitumée, sur la parcelle 1523, est aménagée pour la pratique du skateboard.

Le reste des parcelles 1523 et 1531 est couvert par une végétation herbacée entretenue que l'on peut rapprocher des prairies artificielles (Prairies sèches améliorées ; code corine : 81.1). Cette prairie artificielle, régulièrement fauchée, avoir été semée sur des sols remblayés, ce qui explique son caractère mésophile, c'est-à-dire d'humidité moyenne. Elle possède une flore peu diversifiée, fortement dominée par un tapis graminéen (Fromental, Ray-grass, Pâturin des près, Agrostide capillaire, Flouve odorante, Houlique laineuse), accompagné de quelques espèces prairiales : Plantain lancéolé, Renoncule bulbeuse, Trèfles... Cet habitat présente un enjeu faible.



La prairie entretenue du Sud-Ouest de la parcelle 1523.



La zone bitumée de la parcelle 1523 la prairie entretenue servant de terrain de football.



La prairie entretenue de la parcelle 1531.

Dans la partie Est du site, l'Est des parcelles 1523 et 1531, et la parcelle 779 sont couverts par un boisement très lâche, mixte (Forêt mixtes ; code corine : 43) de feuillus (Chêne pédonculé, Robinier faux acacia) et de Pin maritime. Ce type de boisement ne résulte pas de la coupe partielle d'un boisement initialement dense, mais plutôt du boisement progressif (et lâche) sur plusieurs décennies d'une lande comme le montrent Les photographies aériennes de l'Institut Géographique National (<https://remonterletemps.ign.fr>).

Figure 2 : Vue aérienne



Le boisement à fait l'objet d'un entretien par broyage du sous-bois durant l'hiver 2024-2025 ; la végétation résiduelle et les repousses indiquent que le sous-bois était constitué essentiellement par la lande à Fougère aigle et par la lande à Brande et Ajonc d'Europe. Ces deux types de lande correspondent à la lande mésophile (non humide). Ces habitats possèdent un enjeu faible.

Tableau 4 : La lande mésophile

Lande sèche		Lande mésophile		Lande humide	
Lande à Héliantheme	Lande à Callune et Bruyère cendrée	Lande à Brando et à Ajonc d'Europe	Lande à Fougère aigle et Molinie	Lande à Molinie	Lande à Bruyère à 4 angles et à Bruyère ciliée

Humidité croissante

L'extrémité Sud-Est du boisement diffère du boisement mixte car elle accueille un jeune boisement de Robinier faux acacia (Plantations de Robiniers ; code corine : 83.324). Cet habitat possède un enjeu faible.



Le boisement mixte très lâche.



Le boisement de Robinier faux acacia.

L'extrémité Nord du site et de la parcelle 1523 concerne essentiellement une piste forestière. Elle est couverte en grande partie par une prairie à Flouve odorante (Pelouses siliceuses ouvertes permanentes ; code Corine Biotopes : 35.22). Cet habitat possède une faible valeur patrimoniale.

Les bords de la piste se trouvent topographiquement en contrebas et présentent, dans la partie Est, des conditions humides ; ils se trouvent occupés par une lande à Molinie bleue (Landes humides à *Molinia caerulea* ; code Corine Biotopes : 31.13). La Molinie bleue est accompagnée d'autres plantes hygrophiles comme le Choin noirâtre, l'Orchis maculé, la Pédiculaire des bois. La lande à Molinie bleue occupe également la partie Nord-Ouest de de la parcelle 1523. **Cet habitat possède un fort enjeu et constitue une zone humide selon le critère flore habitats de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.**

Tableau 5 : La lande humide

Lande sèche		Lande mésophile		Lande humide	
Lande à Héliantheme	Lande à Callune et Bruyère cendrée	Lande à Brande et à Ajonc d'Europe	Lande à Fougère aigle et Molinie	Lande à Molinie	Lande à Bruyère à 4 angles et à Bruyère ciliée
					
Humidité croissante					



La piste forestière dominée par la prairie à Flouve odorante.



La lande humide à Molinie bleue sur le bas-côté de la piste forestière.



La lande humide à Molinie bleue de la partie Nord-Ouest de de la parcelle 1523.

On relèvera enfin la présence de fossés sur le site. Le plus important se localise en limite Nord de l'emprise ; il était en eau lors des deux visites de terrain. Ce fossé, ainsi que quelques linéaires d'autres, est couvert et bordé par une végétation hygrophile que l'on peut rattacher aux prairies humides atlantiques (Prairies humides atlantiques et subatlantiques ; code corine : 83.324). Le cortège végétal est dominé par l'Agrostide stolonifère, la Molinie bleue, le Jonc épars et le Jonc glauque. **Cet habitat possède un enjeu moyen et constitue une zone humide selon le critère flore habitats de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.**



La piste forestière dominée par la prairie à Flouve odorante.



La lande humide à Molinie bleue sur le bas-côté de la piste forestière.



La lande humide à Molinie bleue de la partie Nord-Ouest de de la parcelle 1523.

3.2.2. La flore

La végétation du site se montre globalement pauvre. Elle possède en effet le caractère relativement simple de la végétation mésophile landaise et appauvri par le caractère artificiel et l'entretien des zones aménagées.

Elle présente un caractère mésophile, hormis sur quelques zones humides où une flore hygrophile apporte un surplus de diversité floristique.

Aucune plante patrimoniale et/ou protégée n'a été observée, la nature du milieu étant peu favorable au développement de plantes rares. On relèvera cependant la présence de deux espèces communes en Gironde, mais plus rares dans le reste de l'Aquitaine : l'Orchis tacheté et la Pédiculaire des bois.



L'Orchis tacheté.



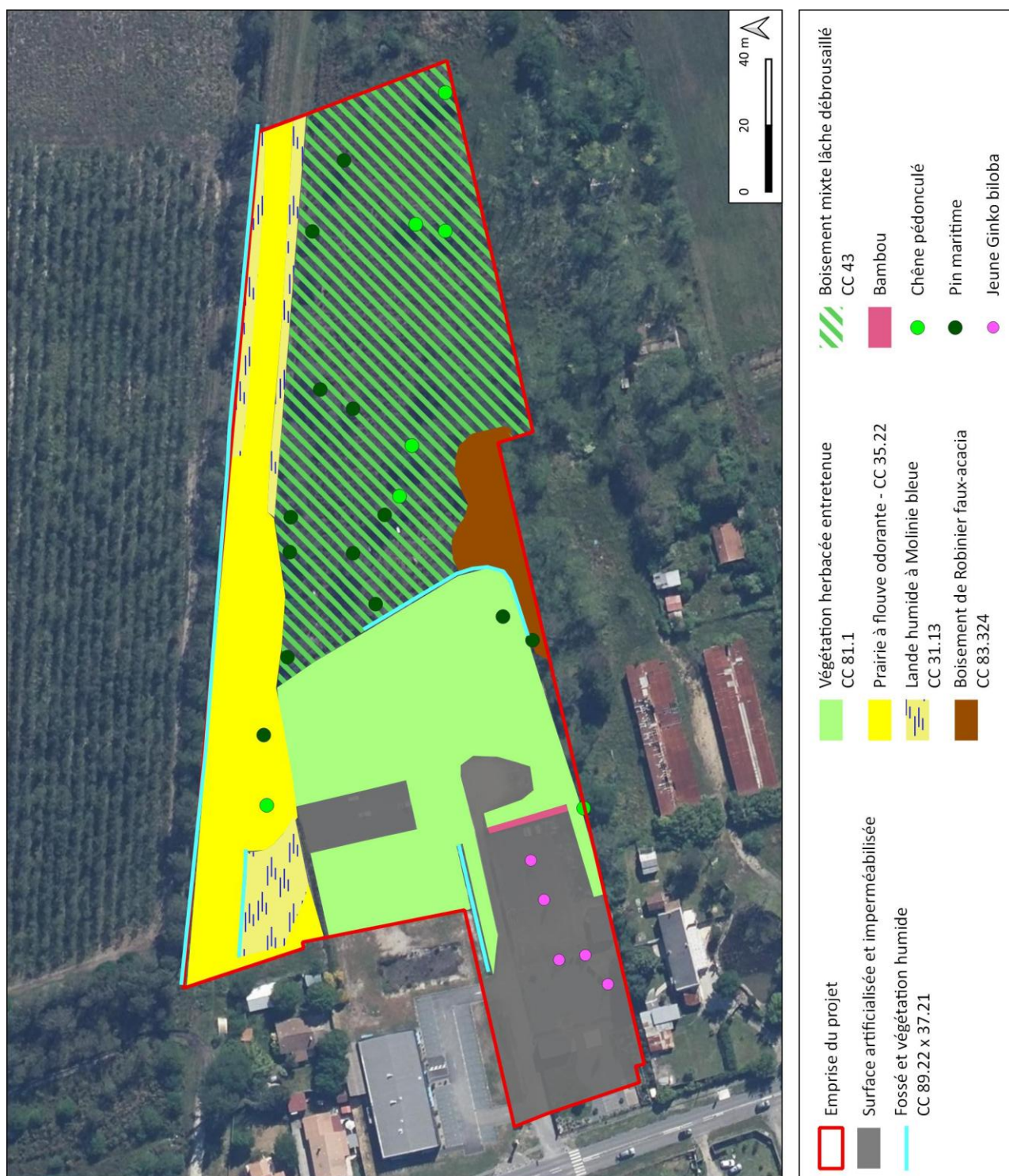
La Pédiculaire des bois.

Une seule espèce végétale d'origine exotique³ envahissante avérée⁴ a été observée : le Robinier faux acacia (*Robinia pseudacacia*).

³ CAILLON A. & LAVOUÉM., 2016—Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0—Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.

⁴ Les plantes exotiques envahissantes avérées présentent un comportement agressif dans les milieux naturels et semi-naturels. Par leur dynamique, elles peuvent occasionner des impacts non négligeables sur la biodiversité, l'économie et/ou les aspects sociaux et sanitaires.

Figure 3 : Carte de végétation



4. LA FAUNE

4.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce.

On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), mais également celles des associations naturalistes régionales.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

Tableau 6 : Détermination de la valeur patrimoniale des espèces animales

Espèce menacée ⁵ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	Très forte
Espèce rare ⁶ ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	Forte
Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats »	Moyenne
Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.	Faible
Espèce commune, non protégée.	Très faible

Le niveau peut cependant être abaissé (pour les enjeux « très fort » à « moyen ») dans le cas où le statut de l'espèce au niveau local est considéré comme assez commun à commun.

⁵ Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

⁶ Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.

4.2. LA FAUNE DU SITE

Le site même, par son caractère en grande partie artificialisé, se montre peu attractif pour la faune.

4.2.1. Les insectes

Ainsi, les insectes sont très peu représentés. Seules 5 espèces de papillons de jour (rhopalocères) ont été contactées et les Piérides viennent sûrement des jardins environnants. Ces espèces sont communes et possèdent une valeur patrimoniale très faible.

Tableau 7 : Liste des papillons de jour

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LRR	ZNIEFF
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale

LRE : Liste Rouge Européenne - LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France - LRR : Liste Rouge régionale : « CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Nota : la présence potentielle d'une zone à Molinie pourrait laisser envisager celle du Fadet des Laïches, papillon patrimonial protégé dont cette graminée constitue la principale plante hôte dans la région. Il n'en est très certainement rien. Tout d'abord en raison de la surface limitée de l'habitat, mais aussi parce que la présence de la Molinie ne suffit pas : en effet, pour que le papillon soit présent, il faut des conditions **très** humides, ce qui n'est manifestement pas le cas. On notera d'ailleurs l'absence du Miroir, papillon lui aussi lié aux conditions très humides – très souvent associé au Fadet des Laïches. Une visite du site et de ses abords dans la première quinzaine de juillet (période de vol du Fadet des Laïches) devrait permettre de confirmer cette analyse.

Le Chêne de l'extrémité Sud-Est de la parcelle 1530 montre des traces de présence du Grand Capricorne, coléoptère patrimonial inféodé aux chênes sénescents.

Le Grand Capricorne, espèce très commune dans le Sud de la France, est protégé et inscrit aux annexes II et IV de la Directive "Habitats".

Tableau 8 : Liste des coléoptères patrimoniaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		Aquitaine
		DHFF	BERNE	LR E	PN	LR N	ZNIEFF
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	An 2 et 4	An 2	NT	Art 2	-	-

DHFF : Directive Habitats Faune Flore - Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale - LRE : Liste Rouge Européenne - LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France : « CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Le Grand Capricorne.



Le Chêne à Grand Capricorne.

4.2.2. Les amphibiens

Une seule espèce d'amphibien a été contactée sur le site, en bordure du fossé Nord : la Grenouille verte.

Bien que cette espèce fasse l'objet d'une protection nationale partielle, elle est très commune et ne présente pas d'enjeu de conservation significatif. L'espèce, en partie inféodée au milieu aquatique, reste liée aux zones en eau qu'elle fréquente, même si elle possède une capacité de dispersion importante (plusieurs km).

Tableau 9 : Liste des amphibiens

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LR R	ZNIEFF
Grenouille verte	<i>Pelophylax esculentus</i>	An 5	An 3	-	Art 5	NT	NA	-

DHFF : Directive Habitats Faune Flore 6 Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)
 PN : Protection Nationale An 1 : Annexe 1 de l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature
 LRE : Liste Rouge Européenne - LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France - chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine - LRR : Liste Rouge Régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine : « CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».
 ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

4.2.3. Les reptiles

Une seule espèce de reptiles a été contactée sur le site : le Lézard des murailles.

Le Lézard des murailles a été observé d'une manière diffuse. Les zones herbeuses, la lande à Fougère aigle et les boisements s'avèrent peu favorable à l'espèce.

Reptile le plus commun en France et en Aquitaine, il est protégé en France et est inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitats ». Il est considéré comme « préoccupation mineure » dans la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN et dans la Liste Rouge Régionale.

Tableau 10 : Liste des reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LR R	ZNIEFF
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An 4	An 2	LC	Art 2	LC	LC	-

DHFF : Directive Habitats Faune Flore Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)
 PN : Protection Nationale - LRE : Liste Rouge Européenne - LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France - chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine - LRR : liste rouge régionale des amphibiens et reptiles d'Aquitaine : « CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

4.2.4. Les oiseaux

Au regard de l'entretien régulier des prairies et de leur fréquentation, aucun oiseau nicheur des milieux ouverts n'a été contacté.

Les oiseaux contactés sont des oiseaux forestiers ; ils forment un cortège commun, relativement limité, d'espèces communes à très communes (même si 5 d'entre elles sont protégées).

Tableau 11 : Liste des oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE			Statut dans l'emprise du projet
		DO	Berne	LR E	PN	LR N	Rareté	Evolution	ZNIEFF	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	An 3	LC	Ch	LC	TC	Stable	-	Alimentation
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheuse
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	An 3	LC	Ch	LC	TC	Stable	-	Nicheur
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheuse
Mésange huppée	<i>Logophanes cristatus</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	C	Stable	-	Nicheuse
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	Ch	LC	TC	Augmentation	-	Nicheur
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheur
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	TC	Stable	-	Nicheuse

DHFF : Directive Habitats Faune Flore - Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)
 PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) Ch : chassable- LRE : Liste Rouge Européenne - LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France - chapitre oiseaux de France métropolitaine : « CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».- Rareté : statut de rareté du taxon (TC : très commun ; C : commun ; PCL : peu commun ou localisé ; R : rare ; TR : très rare). Liste des oiseaux d'Aquitaine (arrêtée au 31 juillet 2012) - faune-Aquitaine.org - Evolution : Tendances évolutives des populations : en Augmentation, Stable, en Déclin (*Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine* - LPO Aquitaine et Collectif faune-Aquitaine.org ; janvier 2015)- ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

4.2.5. Les mammifères

Les mammifères présentent les hôtes habituels du secteur : le Renard, le Chevreuil et le Sanglier.

Le tableau ci-après présente les espèces de mammifères contactées.

Tableau 12 : Liste des mammifères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		AQUITAINE	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LRR	ZNIEFF
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	-	An 3	LC	C	LC	LC	-
Renard	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	C	LC	LC	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	LC	LC	LC	LC	-

DHFF : Directive Habitats Faune Flore - Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées) - PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) Ch : chassable- LRE : Liste Rouge Européenne - LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France - chapitre mammifères de France métropolitaine – LRR : liste rouge régionale des mammifères continentaux non volants d'Aquitaine : : « CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».- ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

En ce qui concerne les chauves-souris, une attention particulière a été portée à la recherche des arbres favorables à l'établissement de colonies de chauves-souris (arbres creux, décollements d'écorce, trous de pics, fissures) : aucun gîte de chiroptère n'a été mis en évidence.

Cependant, même si aucun gîte occupé n'a été mis en évidence, le Chêne à Grand Capricorne peut fournir potentiellement des gîtes qu'il faut prendre en compte. A un degré moindre, les jeunes Chênes adultes⁷, même avec une potentialité faible, peuvent fournir des gîtes.

⁷ Les plus jeunes feuillus (en raison de leurs dimensions) et les Pins maritimes (résine peu appréciée pour le pelage des chauves-souris).

Figure 4 : Carte de la faune



5. CONCLUSION

5.1. LE MILIEU NATUREL DU PROJET

5.1.1. Les habitats et la flore

Le site du projet s'insère dans un environnement en partie artificialisé, en limite de l'urbanisation. La partie Ouest du site, longée par la RD 5, se trouve intégrée dans le tissu urbain, et se montre très artificialisée avec des zones aménagées en grande partie bitumées et une végétation herbacée entretenue que l'on peut rapprocher des prairies artificielles.

La partie Est du site est couverte un boisement mixte très lâche ayant fait l'objet d'un broyage du sous-bois durant l'hiver 2024-2025. Ces habitats possèdent un enjeu faible.

La piste forestière à l'extrémité Nord du site est couverte en grande partie par une prairie à Flouve odorante de faible valeur patrimoniale. Les bords de la piste sont occupés par une lande à Molinie bleue qui occupe également la partie Nord-Ouest de la parcelle 1523. Cet habitat possède un fort enjeu et constitue une zone humide selon le critère flore habitats de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.

On relèvera enfin la présence de fossés couverts et bordés par une végétation hygrophile. Cet habitat possède un enjeu moyen et constitue une zone humide selon le critère flore habitats de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.

Les habitats du site ne constituent pas un habitat d'intérêt communautaire et aucune plante d'intérêt ou de rareté particuliers n'a été observée.

5.1.2. La faune

Le site même, par son caractère en grande partie artificialisé, se montre peu attractif pour la faune. La faune se montre donc globalement pauvre, avec une faible diversité spécifique et quelques espèces communes. On relève cependant :

- Le Chêne de l'extrémité Sud-Est de la parcelle 1530 qui abrite le Grand Capricorne, coléoptère patrimonial protégé inféodé aux chênes sénescents ;
- La Grenouille verte, contactée sur le site, en bordure du fossé Nord ; elle fait l'objet d'une protection nationale partielle ;
- Le Lézard des murailles, présent de manière ponctuelle sur le site ; il fait l'objet d'une protection nationale ;
- Un cortège de 7 oiseaux sylvoles communs, dont 5 protégés et nicheurs ;
- Le Chêne à Grand Capricorne peut fournir potentiellement des gîtes à chiroptères. A un degré moindre, les jeunes Chênes adultes, même avec une potentialité faible, peuvent fournir des gîtes.

5.1.3. Fonctionnalités écologiques

Aspect fonctionnel

D'un point de vue fonctionnel, le site du projet ne joue aucun rôle écologique notable, même si le boisement mixte s'intègre dans le vaste réservoir de biodiversité que constitue le massif boisé de cette partie des Landes de Gascogne.

La trame verte et bleue du PLU de LANTON classe la partie Ouest du site en zone urbanisée et sa partie Est dans la matrice de la forêt de production.

Localement, on relèvera que le fossé Nord et sa végétation associée forment un corridor aquatique/humide local favorable au déplacement de la faune.

Les zones humides

La lande à Molinie bleue, qui couvre les bords de la piste forestière et la partie Nord-Ouest de la parcelle 1523, constitue une zone humide selon le critère flore habitats de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008.

C'est également le cas des fossés couverts et bordés par une végétation hygrophile.

La lande humide à Molinie possède un fort enjeu écologique, ainsi que le fossé Nord ; les autres fossés à végétation hygrophile ont un enjeu moyen.

Ces zones humides couvrent une surface de 1 900 m².

Figure 5 : Carte des zones humides critère flore habitats

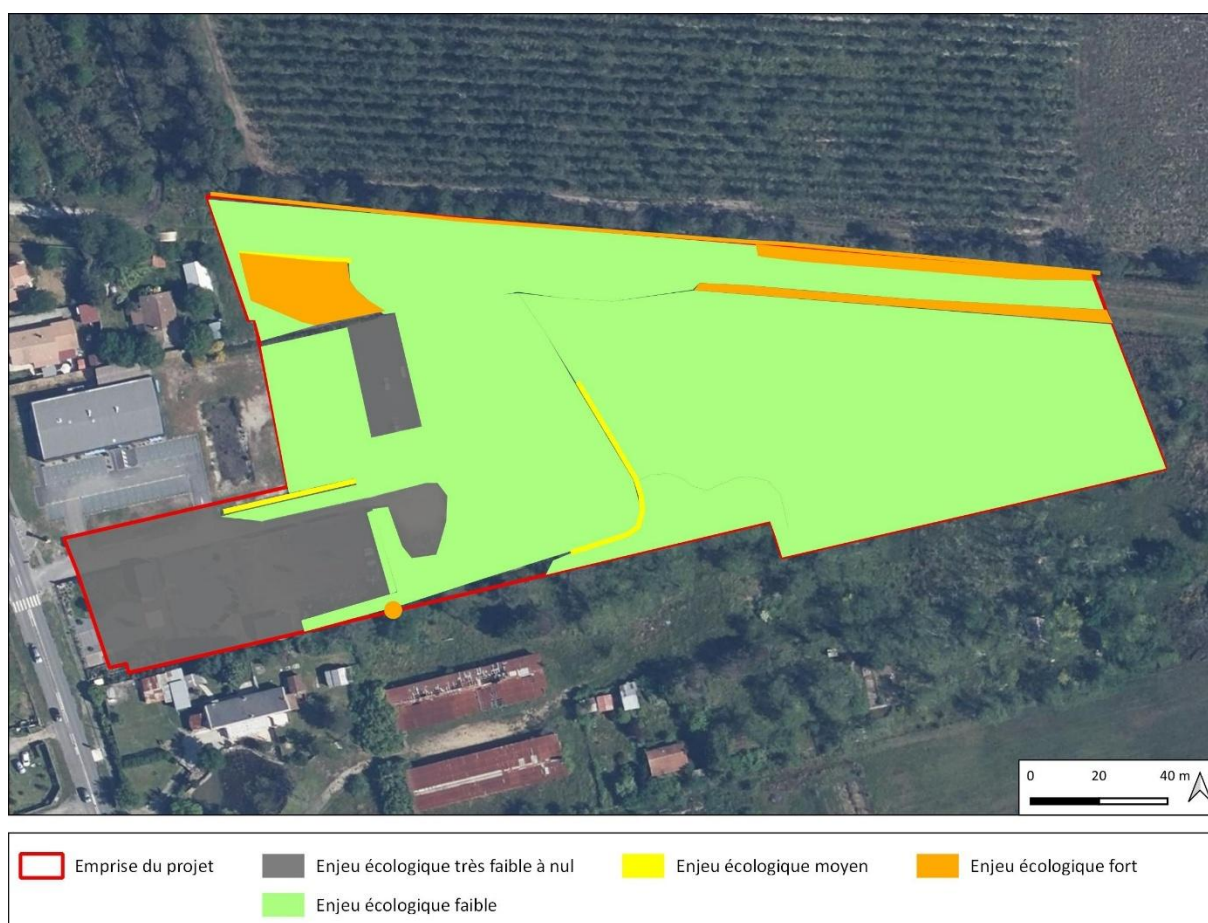


5.1.4. Enjeux écologiques

Le site du projet présente un enjeu écologique global essentiellement faible, avec quelques secteurs à enjeu moyen ou fort :

- Les zones aménagées et/ou bitumées présentent un enjeu écologique nul à très faible ;
- Les zones prairiales entretenues, la prairie à Flouve odorante et le boisement mixte très lâche possèdent un enjeu écologique faible ;
- Les fossés et leur végétation hygrophile (hormis le fossé Nord) ont un enjeu moyen ;
- Le Chêne habitat d'espèce du Grand Capricorne et potentiellement des chiroptères et le fossé Nord, pour son rôle de corridor écologique et d'habitat d'espèce, montrent un enjeu écologique global fort.

Figure 6 : Carte des enjeux écologiques du projet



5.2. LES IMPACTS RESIDUELS DU PROJET

En termes d'impacts sur le milieu naturel, ceux-ci seront très faibles après la mise en place des mesures correctives suivantes :

- L'évitement de la lande humide à Molinie et du fossé Nord (soit 1 700 m²) ;
- L'évitement du Chêne à Grand Capricorne ;
- Si possible, l'évitement des Chênes jeunes adultes.

Le phasage de la coupe des quelques autres arbres (jeunes feuillus, Pins maritimes) permettra de supprimer le risque de destruction de couvées et nichées d'oiseaux forestiers. Il conviendra donc de réaliser leur coupe en dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre mars et août. Le tableau ci-dessous présente la période que les travaux de défrichement devront éviter (en rouge) et celle où ils peuvent être réalisés (en vert).

Tableau 13 : Phasage de la coupe des arbres

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Ainsi, avec la mise en place des mesures, on peut estimer que l'impact relictuel :

- De la perte d'habitats d'espèces sera négligeable ;
- Du risque d'individus d'espèces faunistiques sera nul.

Les mesures d'évitement et de réduction d'impact permettront de diminuer le risque pour les espèces protégées au point qu'il apparaisse comme n'étant pas suffisamment caractérisé.

Les impacts résiduels nuls à négligeables ne sont pas susceptibles de remettre en cause la pérennité des populations fréquentant le site, ni le bon accomplissement de leurs cycles biologiques.

Figure 7 : Mesures correctives

